



Succession tante par alliance

Par **MindieB**, le **27/01/2015** à **12:37**

Bonjour

L'épouse du défunt demi-frère de mon grand-père vient de décéder. Leur fille unique étant décédée également depuis plusieurs années, elle n'a pas d'héritier direct. Cette dame n'avait pas de frère et soeur.

Mon oncle et ma mère, qui sont donc ses neveux par alliance, doivent se charger de l'enterrement car nous ne connaissons pas d'autre famille.

J'ai donc deux questions :

Peuvent-ils prétendre à une part de la succession ?

Est-il possible de saisir un notaire pour qu'il se charge de la succession et de la recherche d'héritier en sachant que ce seraient aux héritiers de lui verser ses honoraires ?